

Québec, le 5 juin 2012

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Verchères, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Manon Lecours
Directrice du cabinet

P.j. : Extrait de pétition

Québec, le 5 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2012 par le député de Verchères, monsieur Stéphane Bergeron, relativement au contrat conclu entre la Ville de Saint-Constant et l'entreprise Le Quartier de la Gare inc. pour la construction et la location d'une nouvelle bibliothèque.

Les signataires de cette pétition demandent que des mesures visant à faire annuler ce contrat soient prises.

Après analyse, on m'informe que la force probante des éléments de preuve présents au dossier n'a pas permis de justifier une intervention immédiate auprès des tribunaux.

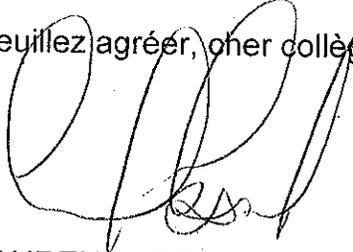
Ceci étant dit, ce dossier suscite des questionnements, notamment en ce qui a trait à l'ampleur de l'investissement de la Ville dans le projet et à la location de l'immeuble pour une durée limitée à cinq ans moins un jour. Le Commissaire aux plaintes du Ministère avait d'ailleurs fait part de ceux-ci au directeur général de la Ville de Saint-Constant, dans une lettre datée du 19 septembre 2011, dans laquelle il notait :

« Toutefois, la séquence des événements, l'ampleur de l'investissement de la Ville et l'effet de levier visé par ce projet nous rendent perplexes quant à la durée du bail conclu (...) Si l'intention de la Ville est une location de plus de 5 ans, il faudrait soumettre au Ministère un projet de convention en ce sens pour autorisation. » – Nous soulignons.

...2

Une réflexion a été amorcée quant à la révision des règles applicables aux engagements de crédit et à la location d'immeubles. Les questions soulevées par ce dossier alimenteront cette dernière.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Lessard', written in a cursive style.

LAURENT LESSARD